

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 13 MAI 2015

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 13 mai 2015 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Richard Perreault, Maire | Ville de Blainville |
| Monsieur Erick Rémy, Maire suppléant | Ville de Boisbriand |
| Monsieur Denis Bourgeois, Conseiller | Ville de Bois-des-Filion |
| Monsieur Ramez Ayoub, Maire | Ville de Lorraine |
| Madame Madeleine Leduc, Mairesse | Ville de Rosemère |
| Madame Sylvie Surprenant, Mairesse | Ville de Sainte-Thérèse |
| Monsieur Guy Charbonneau, Maire | Ville de Sainte-Anne-des-Plaines |

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2015-05-082

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 13 mai 2015 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

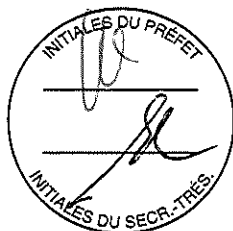
2015-05-083

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 13 mai 2015
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 16 avril au 13 mai 2015
 - 4.3. Dépôt – Rapport d'activités – avril 2015 – Direction générale
 - 4.4. Résolution – Indicateur de gestion 2014 – Transmission au MAMOT
 - 4.5. Résolution – Adjudication du contrat « Étude sur la Rivière aux Chiens »
 - 4.6. Résolution – Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités, colloque et congrès
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- i) Rosemère : 801-17 et 801-18
 - ii) Sainte-Anne-des-Plaines : 697-16, 855-1, 860-52 et 903-1
 - iii) Sainte-Thérèse : 1200-43 N.S. et 1206-8 N.S.
- 5.2. **Résolution** – Non-conformité du règlement # 860-51 Sainte-Anne-des-Plaines
6. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
- 6.1. **Résolution** – Entente de développement culturel – Volet 2 – Production du guide de restauration du patrimoine bâti et traitement graphique
 - 6.2. **Résolution** – Entente de développement culturel – Volet 2 – Impression du livre de référence (Ouvrage) – Patrimoine bâti
 - 6.3. **Résolution** – Test Hydrostatiques- Enbridge
 - 6.4. **Résolution** – Réseau nautique récréotouristique sur la Rivière des Mille-Îles
 - 6.5. **Dépôt** – Rapport de gestion des matières résiduelles – Communication/Implantation 3^e voie
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-084

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2015

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 15 avril 2015, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-085

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 13 mai 2015

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 13 mai 2015 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-05-086

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 16 avril au 13 mai 2015

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Denis Bourgeois
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 16 avril au 13 mai 2015 inclusivement, répartis comme suit : 29 526.98 \$ payés et 46 828.41 \$ à payer pour un grand total 76 355.39 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-087

OBJET: Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois d'avril 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois d'avril 2015 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2015-05-088

OBJET: Indicateur de gestion 2014 – Transmission au MAMOT

ATTENDU la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'effet de transmettre le document *Indicateurs de gestion 2014*;

ATTENDU que le conseil a pris acte du document *Indicateurs de gestion 2014* complété par le directeur général;

Il est proposé par Monsieur Erick Rémy
Maire suppléant Ville de Boisbriand
et appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le document *Indicateurs de gestion 2014*, tel que complété par le directeur général, soit transmis au MAMOT à sa demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-089

OBJET : Adjudication du contrat « Études sur la rivière aux Chiens »

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2015-05-090

OBJET : Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités, colloque et congrès

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'une somme de 2 560.07 \$ (taxes en sus) soit autorisée au poste budgétaire numéro 2134940;

QUE la répartition des frais inhérents sera organisée de la manière ci-après :

| | Ville | MRC |
|---|---|--|
| Adhésion à la FQM | - | Payée en entier par la MRC |
| Congrès – Colloque – Assemblée de la FQM | Déplacement, hébergement et repas du membre du conseil de la MRC désigné. | Déplacement, hébergement et repas du directeur général de la MRC |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-091

**OBJET: Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de
Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse**

ATTENDU que les Municipalités de Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Rosemère : 801-17 et 801-18; Sainte-Anne-des-Plaines : 697-16, 855-1, 860-52 et 903-1 et Sainte-Thérèse : 1200-43 N.S. et 1206-8 N.S. pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

Rosemère
801-17

ZONAGE. : Règlement modifiant le règlement de zonage 801 et ses amendements afin de :
➤ **MODIFIER** diverses dispositions.

Rosemère
801-18

ZONAGE. : Règlement modifiant le règlement de zonage 801 et ses amendements afin de :
➤ **ÉTABLIR** des normes particulières applicables à la zone C-41.

Sainte-Anne-Des-Plaines
697-16

P.I.I.A. : Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale 697 et ses amendements afin de :
➤ **ADOPTER** le règlement 697-16, applicables aux bois et corridors forestiers;

Sainte-Anne-Des-Plaines
855-1

PLAN D'URBANISME : Règlement modifiant le plan de zonage 855 et ses amendements afin de :
➤ **ASSURER** sa conformité au règlement no 14-03 de la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance) et apporter certaines modifications;

Sainte-Anne-Des-Plaines
860-52

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin de :
➤ **ASSURER** sa conformité au règlement no 14-03 de la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance) et apporter certaines modifications;

Sainte-Anne-Des-Plaines
903-1

P.P.C.M.O.I. : Règlement modifiant le règlement de P.P.C.M.O.I. 903 et ses amendements afin de :
➤ **MODIFIER ET ABROGER** les dispositions du règlement numéro 903, sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

Sainte-Thérèse
1200-43 N.S.

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1200 N.S. et ses amendements afin de :
➤ **MODIFIER** la section 1 – Chapitre 8 concernant la protection des rives et du littoral;
➤ **REPLACER** l'article 403 ainsi que les dispositions concernant les modalités d'interventions dans ou au-dessus de la rive ou le littoral;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **REPLACER** l'article 404 ainsi que les dispositions concernant les modalités d'interventions dans ou au-dessus de la rive ou le littoral;
- **REMPALCER** l'article 405 ainsi que les dispositions concernant la protection de la rive;
- **AJUSTER** la table des matières du Chapitre 8.

**Sainte-Thérèse
1206-8 N.S.**

- ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :**
Règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 1206 N.S. et ses amendements afin de :
- **MODIFIER** l'annexe « A » (Index terminologique) de manière à remplacer ainsi qu'à ajouter des définitions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, soient les règlements : Rosemère : 801-17 et 801-18; Sainte-Anne-des-Plaines : 697-16, 855-1, 860-52 et 903-1; Sainte-Thérèse : 1200-43 N.S. ET 1206-8 N.S. soient et sont réputés conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire;

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre les certificats de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-092

OBJET: Désapprobation du Règlement 860-51 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU que le Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a transmis à la MRC pour examen, le Règlement 860-51;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que suite à l'examen du Règlement 860-51, les articles 1 à 12 inclusivement respectent les dispositions du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

ATTENDU que l'article 13 comprend des modifications à la grille des usages et normes de la zone H104 et comprenant aucune mention relative à l'application des mesures de densité;

ATTENDU que suite à l'examen du Règlement 860-51, l'article 13 ne respecte pas les dispositions du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Monsieur Erick Rémy
Maire suppléant Ville de Boisbriand

Et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désapprouvent le Règlement 860-51 puisque l'article 13 dudit Règlement ne respecte pas les dispositions du schéma d'aménagement et du document complémentaire concernant les seuils minimaux de densité d'occupation au sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-093

OBJET: Entente de développement culturel – Volet 2 – Production du guide de restauration du patrimoine bâti et traitement graphique

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville vient d'élaborer son patrimoine bâti dans le cadre de l'entente de développement culturel cosignée avec le ministère de la Culture et des Communications (ci-après MCC);

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville considère l'importance de produire un guide relatant un certain nombre de dessins d'exécution reproduisant des composantes d'architecture ancienne sur son territoire;

ATTENDU que ce guide de restauration des éléments patrimoniaux répond à l'enjeu 4 de la Politique de développement culturel de la MRC;

ATTENDU que ce guide de restauration des éléments patrimoniaux répond aux objectifs de l'entente de développement culturel cosignée par la MRC et le MCC;

ATTENDU que ce guide aurait aussi l'avantage de développer un sentiment de fierté chez les propriétaires des éléments patrimoniaux qui seraient choisis pour la reproduction de composante;

ATTENDU que ce guide reproduirait les dessins des composantes encore préservées sur des bâtiments anciens;

ATTENDU que l'élaboration de ce guide requiert la prise de photos et de mesures sur le terrain dans chacune des villes et la recherche de photos anciennes si nécessaires;

ATTENDU que c'est la firme Bergeron Gagnon Inc. – Consultants en patrimoine culturel et en muséologie qui a produit le patrimoine bâti de la MRC;

ATTENDU l'expertise et la connaissance par la firme Bergeron Gagnon Inc. – Consultants en patrimoine culturel et en muséologie des éléments patrimoniaux de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la satisfaction des membres de la MRC de Thérèse-De Blainville envers la qualité du service rendu par la firme Bergeron Gagnon Inc. dans le cadre de l'élaboration du patrimoine bâti;

ATTENDU que la firme Bergeron Gagnon Inc. a déposé une offre de service en vue de réaliser des dessins d'exécution reproduisant des composantes d'architecture ancienne sur son territoire pour un montant total de dix-neuf mille sept cent vingt (19 720 \$) taxes incluses;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que la firme Bergeron Gagnon Inc. a déposé une offre de service en vue de réaliser un traitement infographique du document relatif au patrimoine bâti en format 9.5 par 11 incluant la mise en page pour un montant total de trois mille deux cent quatre-vingt (3 280 \$) taxes incluses,

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville octroie à la firme « Bergeron Gagnon Inc.» un mandat relatif :

- À l'élaboration d'un guide relatant un certain nombre de dessins d'exécution reproduisant des composantes d'architecture ancienne sur son territoire pour un montant total de dix-neuf mille sept cent vingt (19 720 \$) taxes incluses;
- Au traitement infographique du document relatif au patrimoine bâti en format 9.5 par 11 incluant la mise en page pour un montant total de trois mille deux cent quatre-vingt (3 280 \$) taxes incluses.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville octroie à la firme « Bergeron Gagnon Inc.» ce mandat pour un montant total de vingt-trois mille dollars (23 000,00 \$) taxes incluses soit la somme de dix-neuf mille sept cent vingt (19 720 \$) taxes incluses et de trois mille deux cent quatre-vingt (3 280 \$) taxes incluses, conformément à l'offre de services du 29 avril 2015, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-094

OBJET: Entente de développement culturel – Volet 2 – Impression du livre de référence (ouvrage) du Patrimoine Bâti

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville vient d'élaborer son patrimoine bâti dans le cadre de l'entente de développement culturel cosignée avec le ministère de la Culture et des Communications (ci-après MCC);

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville considère l'importance de produire un « *Ouvrage de référence du patrimoine bâti de ses sept (7) villes* »

ATTENDU que cet ouvrage de référence du patrimoine bâti des sept (7) villes de la MRC répond à l'enjeu 4 de la Politique de développement culturel de la MRC;

ATTENDU que ledit ouvrage de référence du patrimoine bâti des sept (7) villes de la MRC répond aux objectifs de l'entente de développement culturel cosignée par la MRC et le MCC;

ATTENDU que cet ouvrage de référence du patrimoine bâti des sept (7) villes de la MRC servira d'outils de promotion du patrimoine culturel de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que les firmes suivantes : Deschamps Impressions; Ma-Jo-Li Pub; Production imagerie DP; Impressions Numériques Chomedey ont soumis leur devis à la direction générale de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

2015-05-095

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville octroie à la firme «Deschamps Impressions» un mandat relatif à l'impression de 500 unités d'ouvrage de référence du patrimoine bâti des sept (7) villes de la MRC conformément à l'offre de services du 28 avril 2015, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, pour un montant total de onze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (11 699,00 \$) avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Demande à l'Office national de l'Énergie (ONÉ) d'exiger des essais hydrostatiques avant la mise en service de l'inversion du flux de la canalisation 9B par la compagnie Enbridge

ATTENDU que la réglementation canadienne sur les pipelines exige la réalisation d'un essai hydrostatique avant la mise en service d'un nouvel oléoduc;

ATTENDU que selon l'Office national de l'énergie (ONÉ), cette technique vise à confirmer l'intégrité structurale de la conduite et sert de base à l'établissement, par l'ONÉ, de la pression maximale de service du pipeline;

ATTENDU que lors des audiences publiques sur ce projet tenues en octobre 2013, le gouvernement de l'Ontario proposait à l'ONÉ « d'imposer la réalisation d'un test hydrostatique sur l'ensemble de l'oléoduc 9B avant que le projet ne soit autorisé et que les résultats de ce test soient pris en compte dans la décision de l'ONÉ d'approuver ou non le projet »;

ATTENDU que lors de cette commission parlementaire, la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) recommandait au gouvernement du Québec de s'inspirer des demandes faites par l'Ontario, notamment en ce qui a trait aux essais hydrostatiques ;

ATTENDU qu'à la suite de la tenue de ladite commission, la CAPERN a déposé un rapport en décembre 2013, recommandant la réalisation du projet de la compagnie Enbridge, tout en émettant 18 conditions, dont l'obligation d'effectuer un test hydrostatique pour vérifier l'état de la canalisation 9B;

ATTENDU que le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie a émis l'ordonnance XO-E101-003-2014 afin d'approuver le projet d'Enbridge sous réserve du respect de 30 conditions, sans imposer pour le moment des essais hydrostatiques sur les tronçons de la canalisation 9 qui existent déjà, mais en spécifiant qu'il étudiera les dépôts faits par la compagnie en conformité avec les conditions 9, 10 et 11 pour déterminer s'il doit l'obliger à effectuer de tels essais ;

ATTENDU qu'à la suite de l'invitation formulée par la Communauté métropolitaine de Montréal, la MRC de Thérèse-De Blainville participe activement aux travaux du comité de vigilance métropolitain, composé de représentants des villes et des MRC concernées par le projet d'Enbridge, et dont le mandat est de faire le suivi des conditions fixées par l'Office national de l'énergie;

ATTENDU que la mise en service de l'inversion et de l'accroissement de la capacité de l'oléoduc 9B, initialement prévue le 15 octobre 2014, a été reportée en 2015;

ATTENDU que la conduite 9B a été installée en 1975 et que des questionnements persistent quant aux dommages potentiels au pipeline, advenant une hausse de la pression du pétrole transporté ;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que selon un article paru le 23 février 2015 dans le journal *La Presse*, Enbridge évoque la possibilité de demander éventuellement à l'ONÉ une hausse de 25 % (70 000 barils par jour) de la capacité de l'oléoduc 9B ;

Il est proposé par Monsieur Erick Rémy
 Maire suppléant Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville demande à l'Office national de l'Énergie (ONÉ) de soumettre publiquement sa recommandation face au respect des conditions 9, 10 et 11 de l'ordonnance XO-E101-003-2014, concernant le programme d'essais sous pression de la compagnie Enbridge;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande à l'ONÉ d'imposer la réussite d'un essai hydrostatique avant la mise en service du projet d'Enbridge et ce, en lien avec la condition 11 de son ordonnance émise le 6 mars 2014;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande à l'ONÉ de ne pas autoriser la mise en service du projet d'inversion du flux et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9B tant et aussi longtemps que les 30 conditions imposées (par l'ONÉ) n'aurent pas été rencontrées par la compagnie Enbridge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-05-096

OBJET: Réseau nautique récréotouristique sur la Rivière des Mille-Îles

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2015-05-097

**OBJET: Dépôt du rapport de gestion des matières résiduelles -
 Communication / Implantation de la 3^e voie**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport gestion matières résiduelles, communication / implantation de la 3^e voie. Le rapport est réalisé par madame Marlène Hutchinson, présidente de la firme Cycle Environnement et qui a été désignée ponctuellement à titre de « conseillère de la MRC aux dossiers des matières résiduelles » en 2015.


2015-05-098

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Denis Bourgeois
 Conseiller Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Erick Rémy
 Maire suppléant Ville de Boisbriand

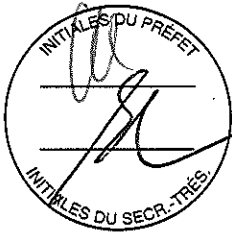
DE lever la présente réunion à 10 :25 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet

13 mai 2015


Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-05-082 à 2015-05-098 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 13 mai 2015.

Émis le 13 mai 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier